



Commission Stratégies

« *Groupe national Milieux humides* »

Future stratégie de CESP 2019-2024

P. Caessteker et G. Macqueron, 16 septembre 2019

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

I. Pourquoi une stratégie de CESP ?



I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

- **Stratégie demandée aux parties contractantes de la convention de Ramsar**
- Un **constat partagé** (auto-évaluation, rapport CGEDD) : les zones humides continuent à régresser sous les actions anthropiques. Une première stratégie de CESP (2014-2018) qui a mis en place un dispositif fonctionnel mais avec certaines actions **mal ciblées**, avec parfois **des porteurs inadaptés**.
- Pour **informer, sensibiliser et transférer les résultats des actions du 3^{ème} plan national** d'actions en faveur des milieux humides vers les territoires et inversement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

II. Comment la construire ?



I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

- Un **groupe de travail** (AFB, SNPN, PRZH, RF, AESN, REN, UNCPIE, Teragir LPO, Educagri, MTES, MedWet).
- Des **diagnostics et des recommandations** (programme CESP Ramsar, rapport CGEDD, échanges avec les autres groupes de travail, des spécialistes).
- Une vision : "**En 2030, les zones humides sont appréciées de tous et tous agissent efficacement en leur faveur**".
- Une **méthodologie** :
 - A chaque cause principales de dégradation des zones humides, 2-3 objectifs qui y répondent,
 - Pour chaque objectif, un ensemble de partenaires moteurs définis par cartographie de acteurs basée sur les sciences humaines et sociales,
 - A chaque objectif, une action et un public cible précis,
 - Pour chaque action, des indicateurs de réalisation et de résultat géographiques.

I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Principales causes de dégradations ou de disparitions des zones humides :

- L'urbanisation et les infrastructures
- L'intensification ou la déprise agricole (et aquacole, sylvicole)
- L'aménagement des cours d'eau



Cibles prioritaires:

- Décideurs publics : **élus** CGEDD, Ramsar, administrations Ramsar
- **Urbanistes et architectes** CGEDD
- **Acteurs agricoles** CGEDD



Le CGEDD demande par ailleurs de viser de **nouveaux publics encore non convaincus**, tandis que Ramsar cible les **gestionnaires de site Ramsar** vise la **jeunesse** avec la JMZH.



I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Calendrier prévisionnel de la stratégie 2019-2024

- Depuis 2015 : **mise en application progressive** des principes de la stratégie ;
(Continuation de la stratégie précédente post 2014 – Accompagnement des actions du 3^{ème} plan national – Baromètre d'opinion sur l'eau - Bilan des formations ZH 2017 – Construction de la nouvelle stratégie 2019-2024)
- 2019 : **validation** de la stratégie et **début de son déploiement** :
 - Présentation et aide à l'appropriation dans les territoires et auprès des acteurs,
 - Lancement des premières actions (mise en place du dispositif, actions du centre de ressources, servant à piloter les autres actions),
- 2021-2022 : **révision potentielle** de la stratégie suite aux COP 15 Biodiversité (2020) et COP 14 Ramsar (2021) et **intégration** dans la future Stratégie nationale pour la biodiversité ;
- 2024 : achèvement de la stratégie en même temps que **le programme de CESP de Ramsar 2016-2024** et que la COP 15 Ramsar (2024) ;
- 2025 : **bilan** de la stratégie et de son dispositif.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

III. Que contient-elle ?

Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires

-

Stratégie de « Communication, éducation, sensibilisation et participation »
(CESP) pour les zones humides 2019-2024



La **stratégie** nationale de CESP comporte :

- une exposition des enjeux ;
- un cadre politique de réalisation ;
- un cadre de mobilisation (pilotage, coordination nationale et relais, grands domaines d'acteurs stratégiques à cibler, propositions de territoires de projet) ;
- un cadre d'actions et d'évaluation ;
- un dispositif de CESP.

Le **dispositif de CESP** :

- une proposition de coordination/gouvernance ;
- des recommandations pour favoriser l'appropriation de la stratégie ;
- un programme d'actions et d'évaluation par domaine avec leurs objectifs et leurs cibles ;
- un tableau de bord ;
- des outils méthodologiques pour créer des actions de CESP (et leurs indicateurs) afin de compléter le dispositif national ou de le décliner à des échelles territoriales.

I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Des objectifs et des actions la gouvernance de la CESP

TITRE FICHE DE DOMAINE	CENTRE DE RESSOURCE SUR LES MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 1	Assurer la sécurisation juridique, technique et financière des partenariats et des outils du centre de ressource sur les milieux humides dans le cadre de la politique CDR de l'AFB et du MTES
OBJECTIF 2	Diffuser des messages mettant en lumière l'intérêt de la préservation et la restauration des milieux humides



I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Domaine-cible
prioritaire

Objectifs pour
modifier la
comportement
de la cible

Public cible
précis,
atteignable et à
fort impact

TITRE FICHE DE DOMAINE	AGRICULTURE, FORET & MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 3	Accompagner les chefs d'exploitation dans la conception de systèmes d'élevage cohérents avec le contexte socio-économique et les milieux humides de la ferme
PUBLIC CIBLE 3	Éleveurs / techniciens agricoles/ enseignants / Vétérinaires
OBJECTIF 4	Accompagner le développement de démarches collectifs dans les territoires.
PUBLIC CIBLE 4	Têtes de réseaux nationales agricoles, Chambres d'agricultures, Animateurs de contrats territoriaux, EPCI
OBJECTIF 5	Permettre aux techniciens et ingénieurs forestiers et agricoles de monter en compétence sur les zones humides (régalien, gestion)
PUBLIC CIBLE 5	ONF, CNPF, services de l'État et ses établissements publics, Chambres d'agricultures, associations de promotion de l'agriculture biologique
TITRE FICHE DE DOMAINE	URBANISME & MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 6	Promouvoir la préservation des zones humides- élément d'adaptation aux effets du changement climatique- dans les documents de planification (inondation, sécheresse, canicule, etc.)
OBJECTIF 7	Promouvoir l'évitement ou la réduction des impacts sur les zones humides dans les aménagements par les géomètres, paysagistes et architectes
OBJECTIF 8	Faire évoluer le savoir faire des praticiens de chantier de la construction
TITRE FICHE DE DOMAINE	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & MILIEUX HUMIDES (Décideurs)
OBJECTIF 9	Favoriser le portage des politiques en faveur de la biodiversité à l'échelle régionale et du bassin versant et assurer l'articulation des missions nationales du centre de ressource sur les milieux humides et du MTES avec les travaux qui s'engagent dans le cadre des ARB
OBJECTIF 10	Promouvoir le développement du label "ville des zones humides" de la convention de Ramsar en France

Des objectifs et des actions pour lutter contre les **3 causes principales** de dégradation des zones humides



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Des objectifs et
des actions visant
des **publics
secondaires**
(solidification des bases,
support, nouveaux publics)

TITRE FICHE DE DOMAINE	MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 11	Favoriser l'utilisation de modèles éducatifs conceptuels pour porter les problématiques de la société et des milieux humides dans divers programmes de l'éducation nationale et projets de territoires
OBJECTIF 12	Favoriser la reconnaissance des milieux humides dans les divers évènementiels auprès du grand public
TITRE FICHE DE DOMAINE	ESPACES NATURELS & MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 13	Favoriser le partage de savoir et d'expérience sur la gestion et la restauration des milieux humides
OBJECTIF 14	Favoriser la prise en compte des impératifs réglementaires dans le cadre de construction d'installations, ouvrages, travaux et activités et la mise en œuvre d'action écologiques
OBJECTIF 15	Favoriser le développement les relations et les projets des gestionnaires à l'international
TITRE FICHE DE DOMAINE	SAVOIRS-CONNAISSANCES & MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 16	Favoriser le développement de projet de recherche & développement SVT-SHS à caractère opérationnel (Effectivité du droit, Gestion et restauration, Indicateurs d'état, Territoires & acteurs)
OBJECTIF 17	Favoriser la production et la remontée des données d'inventaire et de suivis à l'échelle nationale



I. Pourquoi ?

II. Comment ?

III. Quoi ?

Des objectifs et des actions **déclinés** pour l'outre-mer

TITRE FICHE DOMAINE	OUTRE-MER ET MILIEUX HUMIDES
OBJECTIF 18A	Favoriser la mise en œuvre de la réglementation dans les outre-mer et Accompagner le déploiement d'outils opérationnels pour assurer l'effectivité du droit dans les DOM
OBJECTIF 18B	Permettre aux gestionnaires de zh de monter en compétence sur le suivi des zones tropicales et d'être informés et d'échanger autour du suivi DCE mangroves
OBJECTIF 18C	Sensibiliser la jeunesse

Exemple d'indicateur du cadre d'évaluation

Cas d'un indicateur de CESP appliqué à l'accompagnement du déploiement de la **méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides** dans les territoires au 1 janvier 2019.

Ambition : le **public comprend** la notion de fonctions des zones humides ainsi que l'outil.

Indicateur de réalisation : 16 ateliers (de 1 journée à 2 jours).

Indicateur de résultat : 290 personnes en ateliers en 2 ans et demi.

La carte montre la **territorialisation de l'indicateur** :

(En vert : implantation AFB ; en brun : implantation d'autres acteurs)





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Merci de votre attention

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

